



La DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes et les partenaires signataires de la **charte de l'achat public local : Horticulteurs, paysagistes et collectivités s'engagent** vous invitent à une rencontre sur le thème :

## Le sourcing dans les achats publics : Quelles bonnes pratiques pour acheteurs et fournisseurs ?

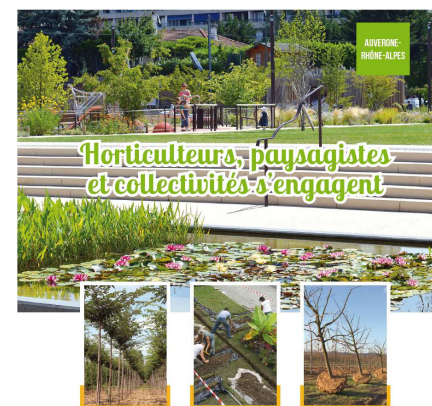
**jeudi 22 novembre 2018**  
**de 9 h à 14 h à la Métropole de Lyon**  
20 rue du Lac Lyon 3<sup>ème</sup>

*Présentation du sourcing basée sur des échanges concrets et des retours d'expérience, à destination des acheteurs publics et des opérateurs privés*

Le sourcing, une pratique qui consiste à consulter le marché fournisseur afin de connaître ce qu'il est capable d'offrir en réponse à un besoin particulier :

- 1. Le sourcing dans la commande publique : définition et modalités de mise en œuvre**, par Me Sylvain SALLES, avocat associé – spécialiste en droit public économique

Pour un approvisionnement local, de qualité et responsable dans les aménagements paysagers



- 2. Table ronde « Connaître les bonnes pratiques pour agir en toute sécurité » réunissant acheteurs, fournisseurs et experts juridiques en achat public**, avec Manuel Montrol, direction de la commande publique de la ville de Lyon, Daniel Barberet, direction des espaces verts de la ville de Lyon, Joël Baud Grasset, président de l'union régionale des CAUE, Florence Fombonne Rouvier, directrice du CAUE de Savoie, Pascal Bricier, président de la FNPHP Auvergne-Rhône-Alpes, Pierre Renault, association Hop Durable,...  
animée par Me Sylvain SALLES

*Inscrivez-vous sur :*

<https://fr.surveymonkey.com/r/22112018>

### Objectif de cette rencontre :

#### Présenter les recommandations et les outils à mettre en place pour favoriser les pratiques d'achat local dans les aménagements paysagers :

- disposer d'une vision d'ensemble et d'une approche synthétique et organisée des dispositions relatives au sourcing ;
- apprécier les intérêts de cette pratique ;
- connaître les difficultés entourant cette démarche nouvellement réglementée ;
- appréhender les risques que peut comporter le sourcing ;
- envisager un process de réalisation des entretiens et en prévoir la traçabilité.



CETTE CHARTE SIGNÉE PAR LES ACTEURS DE LA FILIÈRE PROPOSE PLUSIEURS LEVIERS ISSUS DE L'ÉVOLUTION DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS : SOURCING, PROCÉDURE SIMPLIFIÉE POUR LES MARCHÉS INFÉRIEURS À 25 000 €, ALLOTISSEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, CYCLE DE VIE ET QUALITÉ DES PRODUITS.

#### S'ENGAGER DANS LA CHARTE

Collectivités, associations, entreprises, fédérations professionnelles, centres de formation,

SOUTENEZ L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ EN SIGNANT CETTE CHARTE POUR L'ACHAT LOCAL SUR LE SITE INTERNET DE LA DRAAF :

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Achat-public-local-pour>



GRAND LYON  
la métropole



URCAUE  
auvergne-rhône-alpes

